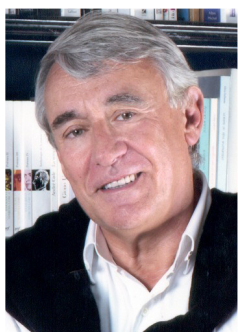




l'arrondissement qui s'engage pour la *sécurité*

ÉDITORIAL **SDF, mendicité : une exaspération justifiée**



CLAUDE GOASGUEN
ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ-MAIRE DU 16^e
ARRONDISSEMENT

Le constat est sans appel. La quasi-totalité des lettres que vous m'avez adressées cet été à propos de la sécurité porte sur un seul et même sujet : la présence dans nos rues de SDF et de mendiants de plus en plus nombreux, de plus en plus jeunes, de plus en plus agressifs.

Vous le lirez ci-dessous, la police et la justice sont actuellement privées, par la faute des socialistes, d'un cadre légal permettant de combattre ce phénomène. Or, comme on vient de le voir dans la lutte contre la vente à la sauvette, une loi adaptée est la condition *sine qua non* pour que l'action des forces de l'ordre soit à la fois digne et efficace.

Une telle loi est d'autant plus nécessaire que nous n'avons plus aujourd'hui affaire aux braves clochards et mendiants d'autrefois, mais à de véritables réseaux mafieux, alimentés par des filières bien organisées d'immigration clandestine. C'est pourquoi je n'hésiterai pas, en tant que Maire du 16^e arrondissement et avec tous ceux qui souhaiteront s'associer à cette démarche, à saisir le Parlement de cette question.

Focus sur...

Mendicité : l'impuissance légale

La loi socialiste du 16 décembre 1992, entrée en vigueur au 1^{er} mars 1994, a supprimé du Code pénal les délits de mendicité et de vagabondage qui y figuraient depuis 1810.

Les maires (à Paris, le Préfet de Police) ont certes la possibilité de prendre des arrêtés interdisant dans certains endroits, et pour des motifs précis, la mendicité sur la voie publique. Mais ces arrêtés sont fréquemment annulés par le juge administratif. De plus, leur non-respect n'est passible que d'une contravention de 1^{ère} classe (38 €...) et ne peut justifier une action coercitive de la police. Leur efficacité est donc très limitée.

Seules des infractions pénales (menaces, violences, mendicité agressive) peuvent permettre des interpellations dans le cadre d'une procédure judiciaire : encore faut-il que les victimes portent plainte, ce qui est rare.

La loi de sécurité intérieure de mars 2003 sanctionne bien l'exploitation de la mendicité : mais démontrer l'existence de réseaux structurés

demande des enquêtes longues et difficiles, avec des prolongements internationaux.

Un des articles les plus efficaces de cette loi, qui punissait très sévèrement – afin de protéger la santé des enfants – le fait de mendier pour apitoyer les passants avec un enfant de moins de 6 ans, a été rendu inopérant par un arrêt de la Cour de Cassation d'octobre 2005 : il faut désormais démontrer au cas par cas que la santé de l'enfant concerné est bien en danger... Et dire que le principe de précaution est pourtant inscrit dans la Constitution !



Des enfants sont utilisés pour apitoyer les passants. Crédit photo : DR.

Contre la vente à la sauvette, la ténacité paye !



GÉRARD GACHET
ADJOINT AU MAIRE
CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ

Fortes des nouvelles dispositions légales applicables depuis mars, la police a mis en place une véritable politique de lutte contre la vente à la sauvette, dont le caractère mafieux n'est plus à démontrer.

Sur la région parisienne, près de 4000 vendeurs ont été interpellés, dont 1200 placés en garde à vue. Des milliers d'objets (Tours Eiffel, DVD, ceintures, lunettes, ceintures) ont été saisis. Dans le secteur Trocadéro-Champ de Mars, une vingtaine d'opérations d'envergure ont été menées, plusieurs centaines de vendeurs interpellés, plus de 300 placés en garde à vue. A l'issue de leur garde à vue, plus de 80 ont fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire et été placés en rétention.

Le calme revient donc aux abords de la Tour Eiffel. Mais il faudra, pour que l'amélioration constatée devienne un succès pérenne, que la police maintienne un certain temps son dispositif et que la justice utilise pleinement les possibilités que lui donne désormais la loi...

En bref... En bref... En bref...

Face aux sectes. « Comment se protéger face aux sectes » : tel est le thème de la deuxième conférence-débat du cycle Enjeu Sécurité, qui se tiendra le mercredi 12 octobre, à 18h, dans la Salle des mariages de la mairie. Avec un conférencier de marque : Georges Fenech, président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

Délits mineurs. Une dizaine de mineurs, âgés de 4 (!) à 13 ans, domiciliés dans le 16^e, ont été interpellés rue Gros, le 22 juillet, pour avoir tenté de voler sous la menace le téléphone portable d'une jeune fille.

Délits mineurs (bis). Agés de 12 à 16 ans, de nationalité roumaine, cinq jeunes tentant de pénétrer dans des halls d'immeubles ont été repérés et suivis par la BAC du 16^e, le 17 août. Ayant finalement réussi à fracturer la porte d'un appartement rue Davioud, ils ont été interpellés à leur sortie avec de nombreux objets volés, et déférés à la justice.

Vols à la pétition. Dernière arnaque en vogue chez les mineur(e)s roumain(e)s : la fausse pétition que l'on vous propose de signer à la terrasse d'un café. Pendant que l'un(e) vous distrait avec le papier, l'autre subtilise portables ou sacs posés sur la table. Deux jeunes filles utilisant cette technique ont été arrêtées le 3 août place du Paraguay. Des faits similaires ont été constatés rue de Passy, rue de l'Annonciation et avenue Mozart. Chiffre

révélateur de la police : la délinquance « générée par les ressortissants roumains » en région parisienne a augmenté de 72,4% au premier semestre 2011...

Pédale douce. Pour sensibiliser les cyclistes aux risques de la circulation, la Mission de Prévention et de Communication du 16^e organise une journée d'information le lundi 19 septembre. Rendez-vous de 10h à 16h sur l'anneau cyclable autour de l'Hippodrome de Longchamp, Route des Tribunes.

Plomb dans la tête. Le 2 septembre, quatre impacts de carabine à plomb ont été relevés sur une fenêtre de l'école élémentaire de la rue Chernoviz. En analysant l'angle des tirs, les policiers ont pu en retrouver l'auteur, un jeune mineur d'un immeuble voisin. Enfant et parents ont été convoqués au commissariat.

Chiffre encourageant. La délinquance générale a baissé de 2% dans la capitale durant les 8 premiers mois de 2011 (source Préfecture de Police). L'an dernier, elle avait augmenté de 1,2% sur la même période.

16, l'arrondissement qui s'engage pour la sécurité

Lettre d'information mensuelle éditée
par la Mairie du 16^e arrondissement
Numéro 11 / septembre 2011

Directeur de la publication : Claude GOASGUEN

Rédacteur en chef : Gérard GACHET

Conception et réalisation : Damien BARON

Contact : 01 40 72 16 13

**Pour recevoir cette lettre par Internet,
inscrivez-vous sur <http://mairie16.paris.fr>**